

Bourses de l'Art urbain 2019-2020

Appel à candidature aux diplômés
des écoles du cadre de vie

Règlement

- Article 1 **L'Art Urbain dans les Territoires**, association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'Art urbain, attribue des « **Bourses de l'Art urbain** » à **de jeunes professionnels du cycle Master** (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes...) **ayant obtenu une note minimum de 15/20 (mention Bien ou Très Bien) à leur Projet de fin d'études (PFE), présenté durant l'année 2019 ou 2020.**
- Article 2 Le montant de la Bourse est de 500€ par PFE, qu'il soit individuel ou en équipe.
Le nombre de bourses accordées est, dans la limite de dix, laissé à l'appréciation de l'Association L'Art Urbain dans les territoires.
- Article 3 Le PFE doit :
· comparer l'analyse d'un site existant (**AVANT**) à la proposition du PFE (**APRÈS**)
· indiquer les **qualités architecturales, sociales et environnementales** (se référer au « [Référentiel pour la qualité du cadre de vie](#) » sur www.arturbain.fr).
- Article 4 Pour être recevable, le dossier de candidature comprendra les fichiers suivants :
- le CV du candidat (ou des candidats ayant rendu le PFE en équipe) au format PDF
- l'attestation d'attribution du PFE avec la note ou la mention obtenue
- un fichier PDF indiquant le nom du ou des candidats, leur mail, le nom du directeur d'études et son mail
- une « fiche de présentation du PFE » format A4 enregistrée en PDF et dont la **mise en page respectera la charte graphique imposée** (consulter les fiches des années précédentes sur www.arturbain.fr/arturbain/bourses et télécharger le modèle à compléter sur www.arturbain.fr/arturbain/bourses/2019/)

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par l'intermédiaire de l'[interface en ligne](#) **avant le 26 mars 2020.**
- Article 5 Les candidats sélectionnés s'engagent à **participer à la remise des Bourses le 15 mai 2020** en soirée à Paris la Défense lors de la remise des Prix du Concours international, en présence de la presse et des personnalités invitées.
- Article 6 Pour tout renseignement, s'adresser à Aude Vaspart
Tél : 06 20 41 77 19 – Email : arturbain.ciau@gmail.com

Rappel :
Envoi du dossier de candidature par l'intermédiaire de
[l'interface en ligne](#)
avant le 26 mars 2020 minuit, heure française